

## Domaine Santé

## Soins infirmiers

## Module Option

## Accompagner l'enfant et la famille en contexte de vulnérabilité : Pédiatrie sociale

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3905.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2026-2027

Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup> ☐ 2<sup>ème</sup> ☒ 3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 3

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif  
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres  
☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

## 2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules :  
☐ Pas de prérequis ☒ Autres : Avoir validé 70 crédits ECTS sur les modules théoriques et avoir validé 24 crédits ECTS sur les modules de formation pratique

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

## Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.

[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

**Rôles majeurs exercés**

- |                                                                            |                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rôle d'expert-e                                   | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de leader   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur-trice | <input type="checkbox"/> Rôle de communicateur-trice |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur-trice de la santé    | <input type="checkbox"/> Rôle de professionnel-le    |
| <input type="checkbox"/> Rôle de collaborateur-trice                       |                                                      |

**Compétences principales****Axe 3**

- **Collaborateur-trice, niveau compétent** : Contribuer à la prise de décision partagée et aux actions concertées des équipes intra professionnelles et interprofessionnelles, dans une perspective de coordination des soins, en collaboration avec la patientèle/clientèle, dans toutes les situations de soins.
- **Communicateur-trice, niveau compétent** : Communiquer, oralement et par écrit, de manière adaptée et efficace avec les patient·es/client·es, les proches et les professionnel·les, afin de faciliter les relations et d'assurer le suivi des soins, dans toutes les situations cliniques.

**Axe 4**

- **Leader, niveau compétent** : Exercer un leadership clinique visant à influencer la pratique professionnelle et à assurer la qualité des soins, ainsi que la sécurité des patient·es, dans le respect des normes professionnelles.

**Axe 5**

- **Professionnel-le, niveau compétent** : S'impliquer par son discours et ses actes, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la qualité de vie des individus et de la société et dans le développement de la profession, en intégrant à sa réflexion les enjeux sociétaux et environnementaux.

**Apprenant-e formateur-trice, niveau compétent** : Développer ses compétences et optimiser sa pratique professionnelle et celles de l'équipe en mobilisant rigueur scientifique, posture réflexive, apprentissage tout au long de la vie et interventions d'encadrement et de formation.

**Apprentissages critiques****Axe 3****Rôle de collaborateur-trice**

- Accompagner les familles en interprofessionnalité

**Rôle de communicateur-trice**

- Communiquer de manière adaptée et professionnelle avec les familles et les partenaires de terrain

**Axe 4****Rôle de leader**

- Porter une vision participative de la pratique des soins centrés sur les forces et la qualité des soins sur la base de connaissances scientifiques

**Axe 5****Rôle de professionnel-le**

- Développer une réflexion sur l'accompagnement des familles dans les soins pédiatriques

**Rôle d'apprenant-e formateur-trice**

Rechercher, analyser et transférer des données probantes dans la pratique professionnelle

#### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

##### Contenus

##### Contenus

- **Axe 3 : Collaboration et coordination des soins intra et interprofessionnelles**
  - Contenus en lien avec les rôles de collaborateur-trice et communicateur-trice
  - Interprofessionnalité et coordination des soins en contexte de vulnérabilité spécifique infantile : pédiatrie et périnatalité sociale
- **Axe 4 : Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient-es**
  - Implémentation d'intervention en soins infirmiers à l'enfant et à la famille dans des contextes hospitaliers et communautaires
  - Soins au petit enfant, enfant, adolescent et à la famille Soins en gynécologie-obstétrique
- **Axe 5 : Développement professionnel**
  - Approche participative en protection de l'enfance
  - Raisonnement clinique

##### Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours ex-cathedra
- Séminaires
- E-learning Moodle HES-SO
- Supports multimédias
- Simulation
- Classes inversées
- Lectures d'articles
- QCM formatifs

##### Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

\*\*\*En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

\*en fonction du module

\*\*en fonction des activités de contrôle continue

\*\*\*si le rattrapage est différent de l'examen

---

#### 5. Modalités d'évaluation et de validation

##### Initial

L'évaluation du module repose sur :

Un examen oral en groupe sous forme de teaser évalué par l'équipe enseignante du module accompagné d'une autoévaluation individuelle

**Période :** Semaine 2

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul

**Remédiation**

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation repose sur un complément écrit.
- Période : semaine 10

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.  
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum 30 jours avant la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

**6. Bibliographie principale**

- Amstad F., Unterweger G., Siber A., Dratva J., Meyer M., Nordstöm K., Weber, D., Hafen M., Kriemler S., Radtke T., Bucher Della Torre S., Gentaz E., Schifftan R., Wittgenstein Mani A.-F., & Koch F. (2022) *Promotion de la santé pour et avec les enfants- résultats scientifiques et recommandations pour la pratique*. Rapport 8, Issue. P. S. Suisse.
- Duhamel, F. (2015). *La santé et la famille : une approche systémique en soins infirmiers* (3e éd.). Gaëtan Morin.
- Dunst, C. J., & Trivette, C. M. (2009). Capacity building family systems intervention practices. *Journal of Family Social Work*, 12 (2), 119 143.
- Dufour, S., Lessard, D. & Chamberland, C. (2014). Facilitators and barriers to implementation of the AIDES initiative, a social innovation for participative assessment of children in need and for coordination of services. *Evaluation and Program Planning*, 47, 64 70.
- Gottlieb, L. N. & Gottlieb, B. (2014). *Les soins fondés sur les forces : La santé et la guérison de la personne et de la famille*. ERPI.
- Lacharité, C., Goupil, E., & Gagnier, J. P. (2020). Vulnérabilités et familles : enjeux conceptuels liés au développement d'une activité de formation professionnelle. Dans M. Boutanquoi, & C. Lacharité, (Éds.), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance* (pp. 81-95). Presses universitaires de Franche-Comté.
- Lowdermilk, D. L., Perry, S. E., Cashion, K., & Alden, K. R. (2020). *Soins infirmiers en maternité* (10e éd.). Elsevier Masson
- Sellenet, C., Chamberland, C., & Lacharité, C. (2015). *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents*. PUQ.
- Schwitzgebel, V., Blanchon, S., Depallens, S. (2026), La pédiatrie sociale et communautaire, *Rev Med Suisse*, 22 (950), 335–336.

---

## **7. Responsable(s) de module**

**Responsable** : Delphine Coulon

**Enseignants** : Enseignants-tes et assistants-tes de la HEdS et vacataires

Descriptif validé le 23 juillet 2026 par

Walter Zecca  
Co-responsable de filière